



Le 9 novembre 2018

**Communiqué à l'intention de tous les chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux inscrits
au Programme des SSNA dans les Territoires-du-Nord-Ouest**

À compter du 9 novembre 2018, il ne sera plus nécessaire de demander une prédétermination relativement au code de sédation orale 92421 ci-dessous. De plus, une limite de fréquence de quatre (4) séances de sédation minimale a été établie par période de 12 mois.

Annexe A	
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES	
Code d'acte dentaire	Type de changement
92411	Fréquence
92412	Fréquence
92413	Fréquence
92414	Fréquence
92415	Fréquence
92416	Fréquence
92417	Fréquence
92418	Fréquence
92421	Retrait de la prédétermination et modification de la fréquence
92431	Fréquence
92432	Fréquence
92433	Fréquence
92434	Fréquence
92435	Fréquence
92436	Fréquence
92437	Fréquence
92438	Fréquence

Pour toute question ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

Nous vous remercions de votre collaboration.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur

Le 1^{er} février 2018

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes généralistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen buccal complet et diagnostic		
01601		97,95 \$
Examen spécifique		
1 par période de 12 mois.		
01204		57,41 \$
Examen d'urgence		
1 par période de 12 mois.		
01205		57,41 \$
Examen et diagnostic d'un spécialiste - Limité		
1 par période de 12 mois.		
01402		53,25 \$
01602		68,92 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète		
1 par période de 60 mois.		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète et toute combinaison de radiographies intraorales (périapicales, interproximales et occlusales) dépassant 10 pellicules, ne seront pas couvertes conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02101		157,56 \$
02102		157,56 \$
02121		165,53 \$
02122		173,49 \$
02123		181,44 \$
02124		189,41 \$
02125		197,39 \$
Radiographies intraorales (1 à 10 pellicules)		
Comprend des radiographies périapicales, interproximales et occlusales		
10 par période de 12 mois.		
02111		22,94 \$
02112		38,18 \$
02113		55,14 \$
02114		70,86 \$
02115		83,71 \$
02116		102,38 \$
02117		118,11 \$
02118		133,88 \$
02119		149,58 \$
02120		157,55 \$
02131		39,33 \$
02132		59,06 \$
02141		23,62 \$
02142		38,18 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
02143		55,14 \$
02144		70,86 \$
Radiographie panoramique		
02601		94,46 \$
Radiographies céphalometriques		
02701		108,06 \$
02702		108,07 \$
Radiographies tomographies		
02801		35,63 \$
02802		35,63 \$
02931		108,06 \$
02932		169,49 \$
02933		102,70 \$
02934		169,49 \$
0.3 TESTS DE LABORATOIRE		
04311	L	78,03 \$
04312	L	78,03 \$
04313	L	84,33 \$
04321	L	112,92 \$
04322	L	403,22 \$
04323	L	112,92 \$
4.0 PARODONTIE		
42831		60,03 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
71101		100,51 \$
71109		60,31 \$
71201		218,88 \$
71209		131,33 \$
71211		218,88 \$
71219		131,33 \$
72111		198,45 \$
72119		119,05 \$
72211		297,64 \$
72219		178,57 \$
72221		378,80 \$
72229		227,28 \$
72231		437,87 \$
72239		325,82 \$
72311		90,20 \$
72319		54,14 \$
72321		135,32 \$
72329		81,22 \$
72331		198,45 \$
72339		119,05 \$
74111		270,54 \$
74112		351,62 \$
74121		324,68 \$
74122		430,33 \$
74211		270,54 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
74212		351,62 \$
74221		324,68 \$
74222		430,33 \$
74611		311,13 \$
74612		413,19 \$
74621		378,80 \$
74631		311,13 \$
74632		413,19 \$
75111		198,45 \$
75112		198,45 \$
75113		246,08 \$
75121		207,43 \$
75122		215,56 \$
75123		266,66 \$
75211		447,56 \$
75212		479,48 \$
75221		439,94 \$
75301		632,83 \$
75303		632,83 \$
76941		338,16 \$
76949		338,16 \$
76951		103,75 \$
76952		207,43 \$
76961		216,41 \$
76962		243,51 \$
79601		90,21 \$
79602		94,70 \$
79605		94,70 \$
79606		94,70 \$
79701		541,31 \$
79702		541,31 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92212		201,71 \$
92213		302,56 \$
92214		403,42 \$
92215		403,42 \$
92216		403,42 \$
92217		403,42 \$
92218		403,42 \$
92222		201,71 \$
92223		302,56 \$
92224		403,42 \$
92225		403,42 \$
92226		403,42 \$
92227		403,42 \$
92228		403,42 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
92301		72,96 \$
92302		141,71 \$
92303		229,53 \$
92304		307,04 \$
92305		307,04 \$
92306		307,04 \$
92307		307,04 \$
92308		307,04 \$
92321		76,76 \$
92322		153,54 \$
92323		230,29 \$
92324		307,04 \$
92325		307,04 \$
92326		307,04 \$
92327		307,04 \$
92328		307,04 \$
92411		37,43 \$
92412		56,18 \$
92413		118,32 \$
92414		155,04 \$
92415		155,04 \$
92416		155,04 \$
92417		155,04 \$
92418		155,04 \$
92431		51,64 \$
92432		94,93 \$
92433		226,44 \$
92434		276,42 \$
92435		276,42 \$
92436		276,42 \$
92437		276,42 \$
92438		276,42 \$
92441		80,95 \$
92442		121,43 \$
92443		161,90 \$
92444		202,37 \$
92445		202,37 \$
92446		202,37 \$
92447		202,37 \$
92448		202,37 \$
92451		111,72 \$
92452		167,54 \$
92453		265,78 \$
92454		330,92 \$
92455		330,92 \$
92456		330,92 \$
92457		330,92 \$
92458		330,92 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen complet et diagnostic par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois.		
Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01401		139,91 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04101	L	67,43 \$
04401	L	67,43 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04911		65,17 \$
04913		137,67 \$
4.0 PARODONTIE		
Traitements reliés à des pathologies buccales		
1 par période de 12 mois.		
41211		83,15 \$
41221		83,15 \$
41231		83,15 \$
Jumelage ou attelle parodontale, provisoire, extracronaire		
43211		133,79 \$
43221		75,38 \$
43231		83,41 \$
43241		83,41 \$
43281		83,41 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72511		180,46 \$
72519		108,29 \$
72521		324,66 \$
72529		194,79 \$
72531		326,98 \$
72539		217,22 \$
72541		217,22 \$
72551		338,62 \$
73121		193,91 \$
73411		177,69 \$
75302		632,83 \$
75401		160,40 \$
75403		152,33 \$
75411		406,17 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
75412		507,74 \$
76201		888,09 \$
76301		771,92 \$
79603		90,21 \$
79604		94,70 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92421		22,49 \$
94302		73,10 \$
99222		C.S.